

# Règlement du Championnat Régional Interclubs

***Saison 2011/2012***

**Mail de contact :**

[interclubs@lifb.org](mailto:interclubs@lifb.org)

**Circulaire**

Adoption : CD : vote électronique du 16/05/2011

Entrée en vigueur : 01/07/2011

Validité : saison 2011/2012

**La CRI statuera sur tout cas non prévu par le présent règlement.**

## SOMMAIRE

<b>1. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT .....</b>	<b>4</b>
1.1. GENERALITES .....	4
1.2. COMPOSITION DES RENCONTRES .....	4
1.2.1. <i>Ordre des rencontres</i> .....	4
1.2.2. <i>Répartition des rencontres de la phase ALLER</i> .....	4
1.2.3. <i>Répartition des rencontres de la phase RETOUR</i> .....	4
1.3. SCHEMA DE COMPOSITION DES POULES .....	5
1.3.1. <i>Régionale 1</i> .....	5
1.3.2. <i>Régionale 2</i> .....	5
1.3.3. <i>Régionale 3</i> .....	5
1.3.4. <i>Placement des descentes de N3 et des barragistes</i> .....	6
1.4. PROMOTION, RELEGATION ET PHASE FINALE .....	6
1.4.1. <i>Promotion</i> .....	6
1.4.2. <i>Relégation</i> .....	7
1.4.3. <i>Phase finale</i> .....	7
1.4.3.1. Généralités .....	7
1.4.3.2. Play-off de R1 .....	7
1.4.3.3. Barrages R1/R2.....	8
1.4.3.4. Barrages R2/R3.....	8
1.4.3.5. Barrages R3/D1.....	9
1.5. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PROMOTION ET LA RELEGATION DES EQUIPES.....	10
<b>2. INSCRIPTION .....</b>	<b>11</b>
2.1. INSCRIPTION .....	11
2.2. SUPPRESSION D'UNE EQUIPE.....	11
2.3. RETROGRADATION D'UNE EQUIPE.....	11
2.4. FORFAIT APRES VALIDATION DE L'INSCRIPTION.....	12
2.5. DROITS D'ENGAGEMENT .....	12
2.6. OBLIGATIONS DES CLUBS .....	12
<b>3. COMPOSITION DES EQUIPES .....</b>	<b>14</b>
3.1. RESTRICTIONS .....	14
3.2. QUALIFICATION DES JOUEURS .....	14
3.3. VALEUR D'UNE EQUIPE OU D'UNE PAIRE DE DOUBLE.....	14
3.4. HIERARCHIE DES EQUIPES DE REGIONALE .....	15
3.5. HIERARCHIE DES JOUEURS .....	15
3.6. JOUEURS MUTES, JOUEURS COMMUNAUTAIRES NON ASSIMILES, JOUEURS EXTRA COMMUNAUTAIRES NON ASSIMILES .....	16
<b>4. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE SAISON REGULIERE .....</b>	<b>17</b>
4.1. NOMBRE DE RENCONTRES PAR JOURNEE .....	17
4.2. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE .....	17
4.3. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE.....	17
4.3.1. <i>Convocations</i> .....	17
4.3.2. <i>Buvette</i> .....	17
4.3.3. <i>Accueil des équipes et du juge-arbitre</i> .....	17
4.3.4. <i>Volants</i> .....	18
4.3.5. <i>Salle</i> .....	18
4.3.6. <i>Affichage</i> .....	18
4.3.7. <i>Table de marque</i> .....	18
4.3.8. <i>Déclaration de présence et composition d'équipe</i> .....	18
4.3.9. <i>Modification des horaires ou du lieu</i> .....	19
4.3.10. <i>Retard d'une équipe</i> .....	20

4.4.	ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE – TITULAIRE DE SOC.....	20
4.5.	REMPLACEMENT D’UN JOUEUR.....	21
4.6.	BLESSURE ET ABANDON.....	21
4.7.	TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS.....	21
4.8.	BAREME DES POINTS PAR MATCH.....	22
4.9.	BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE.....	22
4.10.	MODALITE DE CLASSEMENT.....	22
4.11.	COMMUNICATION DES RESULTATS.....	22
<b>5.</b>	<b>INTERRUPTION ET PENALITES.....</b>	<b>24</b>
5.1.	INTERRUPTION DES RENCONTRES.....	24
5.2.	FORFAIT SUR UN MATCH.....	24
5.3.	EQUIPE INCOMPLETE.....	24
5.4.	FORFAIT D’EQUIPE.....	25
5.5.	FORFAIT GENERAL.....	25
5.6.	DISQUALIFICATION DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS.....	26
<b>6.</b>	<b>SANCTIONS ET RECOURS.....</b>	<b>27</b>
6.1.	RECLAMATIONS.....	27
6.2.	SANCTIONS ET RECOURS.....	27
<b>7.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>28</b>
7.1.	ANNEXE 1 : LEXIQUE.....	28
7.2.	ANNEXE 2 : DROITS D’ENGAGEMENT.....	28
7.3.	ANNEXE 3 : DOCUMENTS DE REFERENCE.....	29

## 1. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

### 1.1. Généralités

Le Championnat Régional Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés tant à la FFBA qu'à la LIFB. Il comporte trois divisions :

- La Division Régionale 1 (R1) est constituée de 2 poules de 6 équipes, dénommées R1A et R1B
- La Division Régionale 2 (R2) est constituée de 4 poules parallèles de 6 équipes, dénommées R2A, R2B, R2C et R2D.
- La Division Régionale 3 (R3) est constituée de 8 poules parallèles de 6 équipes, dénommées R3A, R3B, R3C, R3D, R3E, R3F, R3G et R3H.

La composition de chaque poule de 6 se fait selon un schéma préétabli dépendant du classement obtenu lors de la saison précédente.

Pour toutes les poules de chaque division, le championnat se déroule en 2 phases de 3 journées chacune.

La première phase pour les matchs ALLER et la seconde pour les matchs RETOUR.

Une journée voit un club recevoir, défini comme le club hôte, et chaque équipe y disputer une ou deux rencontres.

Ces 2 phases seront suivies d'une phase finale (play-off ou barrages).

Les Play-offs concernent les équipes de R1 ayant terminées 1ères ou 2èmes de leur poule.

Les barrages concernent les équipes prétendant à la montée en division régionale supérieure.

### 1.2. Composition des rencontres

#### 1.2.1. Ordre des rencontres

A chaque journée un ordre des rencontres est prédéfini par les tableaux ci-dessous.

L'ordre des équipes d'une poule est défini par le calendrier de réception.

*Exemple :*

Lors de la J1, les rencontres Eq1/Eq4 et Eq5/Eq3 se déroulent en premier, puis suivent les rencontres Eq6/Eq2 et Eq5/Eq4 et enfin la rencontre Eq1/Eq2. Les convocations doivent respectées scrupuleusement cet ordre.

**⚠ Non respect de l'ordre des rencontres lors d'une journée de réception :**

**🚩 Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**

#### 1.2.2. Répartition des rencontres de la phase ALLER

Jn	Ple	Hôte	Equipes	Rencontres					
J1	X	Eq1	1 2 3 4 5 6	Eq1 / Eq4	Eq5 / Eq3	Eq6 / Eq2	Eq5 / Eq4	Eq1 / Eq2	
J2	X	Eq2	1 2 3 4 5 6	Eq2 / Eq5	Eq6 / Eq1	Eq4 / Eq3	Eq6 / Eq5	Eq2 / Eq3	
J3	X	Eq3	1 2 3 4 5 6	Eq3 / Eq6	Eq4 / Eq2	Eq5 / Eq1	Eq4 / Eq6	Eq3 / Eq1	

#### 1.2.3. Répartition des rencontres de la phase RETOUR

Jn	Ple	Hôte	Equipes	Rencontres					
J4	X	Eq4	1 2 3 4 5 6	Eq4 / Eq1	Eq2 / Eq6	Eq3 / Eq5	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq5	
J5	X	Eq5	1 2 3 4 5 6	Eq5 / Eq2	Eq3 / Eq4	Eq1 / Eq6	Eq3 / Eq2	Eq5 / Eq6	
J6	X	Eq6	1 2 3 4 5 6	Eq6 / Eq3	Eq1 / Eq5	Eq2 / Eq4	Eq1 / Eq3	Eq6 / Eq4	

## 1.3. Schéma de composition des poules

### 1.3.1. Régionale 1

REGIONALE 1	
<b>R1A</b>	<b>R1B</b>
3 <sup>ème</sup> Play-off	2 <sup>ème</sup> Play-off
4 <sup>ème</sup> Play-off	3 <sup>ème</sup> R1A
3 <sup>ème</sup> R1B	Equipe 1
Equipe 2	Equipe 3
1 <sup>er</sup> R2A	1 <sup>er</sup> R2B
1 <sup>er</sup> R2C	1 <sup>er</sup> R2D
	Equipes issues des Play-offs de R1
	Equipes issues de R1
	Equipes issues des barrages de R1/R2 ou de N3
	Equipes issues de R2

### 1.3.2. Régionale 2

REGIONALE 2			
<b>R2A</b>	<b>R2B</b>	<b>R2C</b>	<b>R2D</b>
3 <sup>ème</sup> R2A	3 <sup>ème</sup> R2B	3 <sup>ème</sup> R2C	3 <sup>ème</sup> R2D
5 <sup>ème</sup> R1A	5 <sup>ème</sup> R1B	6 <sup>ème</sup> R1A	6 <sup>ème</sup> R1B
Equipe 7	Equipe 6	Equipe 5	Equipe 4
Equipe 8	Equipe 9	Equipe 10	Equipe 11
1 <sup>er</sup> R3A	1 <sup>er</sup> R3C	1 <sup>er</sup> R3E	1 <sup>er</sup> R3G
1 <sup>er</sup> R3B	1 <sup>er</sup> R3D	1 <sup>er</sup> R3F	1 <sup>er</sup> R3H
	Equipes issues de R2		
	Equipes issues de R1		
	Equipes issues des barrages de R1/R2 et/ou R2/R3		
	Equipes issues de R3		

### 1.3.3. Régionale 3

REGIONALE 3			
<b>R3A</b>	<b>R3B</b>	<b>R3C</b>	<b>R3D</b>
3 <sup>ème</sup> R3A	3 <sup>ème</sup> R3B	3 <sup>ème</sup> R3C	3 <sup>ème</sup> R3D
4 <sup>ème</sup> R3H	4 <sup>ème</sup> R3G	4 <sup>ème</sup> R3F	4 <sup>ème</sup> R3E
5 <sup>ème</sup> R2A	5 <sup>ème</sup> R2B	5 <sup>ème</sup> R2C	5 <sup>ème</sup> R2D
Equipe 12	Equipe 13	Equipe 14	Equipe 15
Equipe 20	Equipe 21	Equipe 22	Equipe 23
1 <sup>er</sup> D1-75	1 <sup>er</sup> D1-77	1 <sup>er</sup> D1-78	1 <sup>er</sup> D1-91
<b>R3E</b>	<b>R3F</b>	<b>R3G</b>	<b>R3H</b>
3 <sup>ème</sup> R3E	3 <sup>ème</sup> R3F	3 <sup>ème</sup> R3G	3 <sup>ème</sup> R3H
4 <sup>ème</sup> R3D	4 <sup>ème</sup> R3C	4 <sup>ème</sup> R3B	4 <sup>ème</sup> R3A
6 <sup>ème</sup> R2A	6 <sup>ème</sup> R2B	6 <sup>ème</sup> R2C	6 <sup>ème</sup> R2D
Equipe 16	Equipe 17	Equipe 18	Equipe 19
Equipe 24	Equipe 25	Equipe 26	Equipe 27
1 <sup>er</sup> D1-92	1 <sup>er</sup> D1-93	1 <sup>er</sup> D1-94	1 <sup>er</sup> D1-95
	Equipes issues de R3		
	Equipes issues de R2		
	Equipes issues des barrages de R2/R3 ou R3/D1		
	Equipes issues de D1		

## 1.3.4. Placement des descentes de N3 et des barragistes

A noter que s'il devait y avoir plus de 3 descentes de N3, cela poserait un réel problème d'organisation des poules de Régionale l'année suivante et que s'il y en a 3, les barrages ne serviraient à rien !!

### ☞ Nombre de descentes de N3

REGIONALE 1			REGIONALE 2						
	Eq1	Eq2	Eq3	Eq4	Eq5	Eq6	Eq7	Eq8	Eq9
0	1er Brg. R1/R2	2e Brg. R1/R2	3e Brg. R1/R2	4e Brg. R1/R2	5e Brg. R1/R2	6e Brg. R1/R2	1er Brg. R2/R3	2e Brg. R2/R3	3e Brg. R2/R3
1	1er Des. N3	1er Brg. R1/R2	2e Brg. R1/R2	3e Brg. R1/R2	4e Brg. R1/R2	5e Brg. R1/R2	6e Brg. R1/R2	1er Brg. R2/R3	2e Brg. R2/R3
2	1er Des. N3	2e Des. N3	1er Brg. R1/R2	2e Brg. R1/R2	3e Brg. R1/R2	4e Brg. R1/R2	5e Brg. R1/R2	6e Brg. R1/R2	1er Brg. R2/R3
3	1er Des. N3	2e Des. N3	3e Des. N3	1er Brg. R1/R2	2e Brg. R1/R2	3e Brg. R1/R2	4e Brg. R1/R2	5e Brg. R1/R2	6e Brg. R1/R2

REGIONALE 2			REGIONALE 3						
	Eq10	Eq11	Eq12	Eq13	Eq14	Eq15	Eq16	Eq17	Eq18
0	4e Brg. R2/R3	5e Brg. R2/R3	6e Brg. R2/R3	7e Brg. R2/R3	8e Brg. R2/R3	9e Brg. R2/R3	10e Brg. R2/R3	11e Brg. R2/R3	12e Brg. R2/R3
1	3e Brg. R2/R3	4e Brg. R2/R3	5e Brg. R2/R3	6e Brg. R2/R3	7e Brg. R2/R3	8e Brg. R2/R3	9e Brg. R2/R3	10e Brg. R2/R3	11e Brg. R2/R3
2	2e Brg. R2/R3	3e Brg. R2/R3	4e Brg. R2/R3	5e Brg. R2/R3	6e Brg. R2/R3	7e Brg. R2/R3	8e Brg. R2/R3	9e Brg. R2/R3	10e Brg. R2/R3
3	1er Brg. R2/R3	2e Brg. R2/R3	3e Brg. R2/R3	4e Brg. R2/R3	5e Brg. R2/R3	6e Brg. R2/R3	7e Brg. R2/R3	8e Brg. R2/R3	9e Brg. R2/R3

REGIONALE 3									
	Eq19	Eq20	Eq21	Eq22	Eq23	Eq24	Eq25	Eq26	Eq27
0	1er Brg. R3/D1	2e Brg. R3/D1	3e Brg. R3/D1	4e Brg. R3/D1	5e Brg. R3/D1	6e Brg. R3/D1	7e Brg. R3/D1	8e Brg. R3/D1	9e Brg. R3/D1
1	12e Brg. R2/R3	1er Brg. R3/D1	2e Brg. R3/D1	3e Brg. R3/D1	4e Brg. R3/D1	5e Brg. R3/D1	6e Brg. R3/D1	7e Brg. R3/D1	8e Brg. R3/D1
2	11e Brg. R2/R3	12e Brg. R2/R3	1er Brg. R3/D1	2e Brg. R3/D1	3e Brg. R3/D1	4e Brg. R3/D1	5e Brg. R3/D1	6e Brg. R3/D1	7e Brg. R3/D1
3	10e Brg. R2/R3	11e Brg. R2/R3	12e Brg. R2/R3	1er Brg. R3/D1	2e Brg. R3/D1	3e Brg. R3/D1	4e Brg. R3/D1	5e Brg. R3/D1	6e Brg. R3/D1

### Cas particulier d'absence de barrages R3/D1 :

S'il n'y a pas de barrages entre les divisions R3 et D1, les équipes seront repêchées par ordre décroissant du nombre d'équipes inscrites en championnat départemental, tout championnat confondu.

### Exemple :

Pour la saison 2007/2008, l'ordre est le suivant :

91 (90 équipes), 78 (76 équipes), 77 (68 équipes), 94 (55 équipes), 95 (44 équipes), 75 (42 équipes), 92 (40 équipes) et 93 (25 équipes).

## 1.4. Promotion, relégation et phase finale

### 1.4.1. Promotion

- 🎯 A l'issue d'une journée de play-offs, une équipe de R1 accède en Nationale 3
- 🎯 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque poule de R2 accède à la R1
- 🎯 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque poule de R3 accède à la R2
- 🎯 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque Division Départementale 1 (D1) accède à la R3

### 1.4.2. Relégation

- Les 2 dernières équipes de chaque poule de R1 descendent directement en R2
- Les 2 dernières équipes de chaque poule de R2 descendent directement en R3
- La dernière équipe de chaque poule de R3 descendent directement en D1

### 1.4.3. Phase finale

#### 1.4.3.1. Généralités

- En fin de saison, et sauf cas particulier, les promotions, relégations, phase finale se feront de la façon décrite ci-dessous.
- La phase finale se disputera en 8 matchs : 2 Simples Homme, 2 Simples Dame, 1 Double Homme, 1 Double Dame et 2 Doubles Mixte.
- Les classements à prendre en compte sont ceux de Février.
- Pour participer à la phase finale, chaque joueur et joueuse doit répondre aux exigences des articles 3.1 à 3.6 sans toutefois avoir :
  - joué 3 rencontres (ou plus) de Nationale (toutes divisions confondues)
  - participé à une phase finale de Nationale
  - joué 3 rencontres (ou plus) de Régionale pour une ou plusieurs équipes hiérarchiquement supérieure à l'équipe concernée
  - joué majoritairement avec une autre équipe hiérarchiquement supérieure à l'équipe concernée (interclubs départemental, régional et national confondu)
- Le classement des poules de phase finale est calculé conformément aux articles 4.8, 4.9 et 4.10 du présent règlement.
- Les volants sont répartis équitablement entre toutes les équipes participantes.
- Chaque équipe participant à cette phase à l'obligation d'être accompagnée d'un arbitre sous peine d'être sanctionnée pour « défaut d'arbitre ».
- Si une buvette est nécessaire, libre à l'organisateur de demander une participation aux équipes qu'il accueille.
- Si plusieurs candidats se portent volontaire pour accueillir une phase finale, ceux-ci sont départagés par :
  - situation géographique des équipes concernées pour jouer au point le plus central
  - nombre de points (et éventuellement différence de matchs puis de sets) obtenu lors de la saison régulière
- Afin de permettre le positionnement automatique des équipes dans les poules de la saison suivante, toutes les équipes participant à une même phase finale seront classées soit par un match de classement soit par comparaison (pour une même place dans le classement final des poules) des points (puis des sets) obtenus lors des matchs de poule soit par comparaison des points (puis des sets) obtenus lors des ½ finales.

---

#### **Non respect des règles de participation aux barrages :**

 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**

 **Sanction administrative : Relégation automatique en division inférieure**

---

#### 1.4.3.2. Play-off de R1

Les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule de R1 disputeront une phase finale constituée de 2 demi-finales croisées et d'une rencontre finale décernant le titre de champion régional Interclubs d'Ile de France.

Pour les ½ finales et finales, les rencontres sont réputées terminées dès que l'une des équipes a remporté 5 matchs, tous les matchs en cours ou restant à jouer lors de la victoire d'une équipe pouvant être immédiatement interrompus par le juge arbitre et considérés comme non joués lors de la déclaration des résultats finaux.

En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or, chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation mais ayant déjà pu jouer 2 matchs lors de la rencontre.

L'organisation des play-offs de R1 est proposée en priorité aux équipes ayant terminées 1<sup>ère</sup> de leur poule puis aux équipes ayant terminées 2<sup>ème</sup>.

Si aucune équipe n'est candidate, un tirage au sort départagera les 2 équipes ayant terminées 1<sup>ère</sup> de leur poule pour monter en N3.

### 1.4.3.3. Barrages R1/R2

La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R1 ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R2 jouent les barrages R1/R2 (soit 6 équipes).

Les barrages R1/R2 sont organisés sous forme de 2 poules de 3 suivis de matchs de classement opposant respectivement les 1ers, 2èmes et 3èmes de chaque poule afin d'obtenir un classement général des 6 équipes engagées.

Pour la phase de classement (c'est-à-dire après les matchs de poule), il ne pourra pas y avoir d'égalité entre les adversaires.

En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or, chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation mais ayant déjà pu jouer 2 matchs lors de la rencontre.

Le nombre d'équipes accédant à la division supérieure est dépendant du nombre d'équipes descendant de Nationale 3 (voir « Placement des descentes de N3 et des barragistes »).

En cas de repêchage, priorité sera donnée à l'équipe barragiste classée juste après la dernière équipe appelée dans la division supérieure ... etc.

Composition des poules des barrages de R1/R2 :

- Poule A : (A) 4<sup>ème</sup> de R1A / (B) 2<sup>ème</sup> de R2A / (C) 2<sup>ème</sup> de R2B
- Poule B : (A) 4<sup>ème</sup> de R1B / (B) 2<sup>ème</sup> de R2C / (C) 2<sup>ème</sup> de R2D

L'ordre des matchs est le suivant :

- B/C
- A contre perdant B/C
- A contre gagnant B/C

L'organisation des barrages est proposée en priorité aux équipes qui descendent puis aux équipes qui prétendent à la montée.

Si aucune équipe n'est candidate à l'organisation des barrages, ceux-ci n'ont pas lieu et aucune montée/descente n'aura lieu lors de la saison suivante.

### 1.4.3.4. Barrages R2/R3

La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R2 ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R3 jouent les barrages R2/R3 (soit 12 équipes).

Les barrages R2/R3 sont organisés sous forme de 4 poules de 3.

Le classement général des 12 équipes est établi de la façon suivante :

- de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 1<sup>ère</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 2<sup>ème</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 3<sup>ème</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule

Le nombre d'équipes accédant à la division supérieure est dépendant du nombre d'équipes descendant de Nationale 3 (voir « Placement des descentes de N3 et des barragistes »).

En cas de repêchage, priorité sera donnée à l'équipe barragiste classée juste après la dernière équipe appelée dans la division supérieure ... etc.

Composition des poules des barrages de R2/R3 :

- Poule A : (A) 4<sup>ème</sup> de R2A / (B) 2<sup>ème</sup> de R3A / (C) 2<sup>ème</sup> de R3B
- Poule B : (A) 4<sup>ème</sup> de R2B / (B) 2<sup>ème</sup> de R3C / (C) 2<sup>ème</sup> de R3D
- Poule C : (A) 4<sup>ème</sup> de R2C / (B) 2<sup>ème</sup> de R3E / (C) 2<sup>ème</sup> de R3F
- Poule D : (A) 4<sup>ème</sup> de R2D / (B) 2<sup>ème</sup> de R3G / (C) 2<sup>ème</sup> de R3H

L'ordre des matchs est le suivant :

- B/C
- A contre perdant B/C
- A contre gagnant B/C

L'organisation des barrages est proposée en priorité aux équipes qui descendent puis aux équipes qui prétendent à la montée.

Si aucune équipe n'est candidate à l'organisation des barrages, ceux-ci n'ont pas lieu et aucune montée/descente n'aura lieu lors de la saison suivante.

### 1.4.3.5. Barrages R3/D1

La 5<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R3 ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de D1 jouent les barrages R3/D1 (soit 16 équipes).

Les barrages R3/D1 sont organisés sous forme de 4 poules de 4.

Le classement général des 16 équipes est établi de la façon suivante :

- de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 1<sup>ère</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 2<sup>ème</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 3<sup>ème</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place : les 4 équipes ayant terminées 4<sup>ème</sup> de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule

Le nombre d'équipes accédant à la division supérieure est dépendant du nombre d'équipes descendant de Nationale 3 (voir « Placement des descentes de N3 et des barragistes »).

En cas de repêchage, priorité sera donnée à l'équipe barragiste classée juste après la dernière équipe appelée dans la division supérieure ... etc.

Composition des poules des barrages de R3/D1 :

- Poule A : (A) 5<sup>ème</sup> de R3A / (B) 5<sup>ème</sup> de R3B / (C) 2<sup>ème</sup> de D1 (93) / (D) 2<sup>ème</sup> de D1 (95)
- Poule B : (A) 5<sup>ème</sup> de R3C / (B) 5<sup>ème</sup> de R3D / (C) 2<sup>ème</sup> de D1 (75) / (D) 2<sup>ème</sup> de D1 (92)
- Poule C : (A) 5<sup>ème</sup> de R3E / (B) 5<sup>ème</sup> de R3F / (C) 2<sup>ème</sup> de D1 (77) / (D) 2<sup>ème</sup> de D1 (91)
- Poule D : (A) 5<sup>ème</sup> de R3G / (B) 5<sup>ème</sup> de R3H / (C) 2<sup>ème</sup> de D1 (78) / (D) 2<sup>ème</sup> de D1 (94)

L'ordre des matchs est le suivant :

- A/C et B/D
- gagnant A/C contre perdant B/D et gagnant B/D contre perdant A/C

- gagnant A/C contre gagnant B/D et perdant A/C contre perdant B/D

L'organisation des barrages est proposée en priorité aux équipes qui descendent puis aux équipes qui prétendent à la montée.

Si aucune équipe n'est candidate à l'organisation des barrages, ceux-ci n'ont pas lieu et aucune montée/descente n'aura lieu lors de la saison suivante.

### **1.5. Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes**

Aucun club ne pourra présenter plus d'une équipe en R1, deux équipes en R2 et quatre équipes en R3.

Si une équipe, qualifiée pour la promotion, est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même division.

Si une équipe de N3 est reléguée en R1 et que ce même club a déjà une équipe en R1, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en R2.

Si une équipe de R1 est reléguée en R2 et que ce même club a déjà deux équipes en R2, l'équipe la plus basse dans la hiérarchie, quel que soit son classement, est reléguée en R3.

Si une équipe de R2 est reléguée en R3 et que ce même club a déjà quatre équipes en R3, l'équipe la plus basse dans la hiérarchie, quel que soit son classement, est reléguée en D1.

Une division incomplète peut être complétée en respectant l'article 1.5, par ordre de priorité :

- par une équipe issue de la phase finale,
- par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée (hors cas de sanction) dans la division inférieure,
- par promotion d'une équipe non promue.

La division inférieure est complétée, le cas échéant, selon le même principe.

Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires seront qualifiées pour compléter les divisions.

Toute équipe normalement promue, hors repêchage, ne peut refuser sa promotion.

La CRI statuera sur les cas particuliers et exceptionnels en fonction du dossier présenté par le club.

## 2. INSCRIPTION

### 2.1. Inscription

Les clubs doivent retourner, **avant le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de Juillet**, le dossier d'inscription complet de leur(s) équipe(s) pour la saison en cours au siège de la Ligue Ile de France de Badminton, 96/98 Rue Blanche 75009 Paris.

Il doit être accompagné :

- d'un chèque à l'ordre de la LIFB représentant le montant de ses droits d'engagement défini à l'annexe 1 du présent règlement,
- d'un chèque représentant le solde des amendes éventuelles infligées au club durant la saison écoulée

Seule l'attestation de lecture du règlement pourra être envoyée plus tard mais au moins 1 mois avant la 1<sup>ère</sup> journée de championnat. Elle devra comporter le nom et la signature du président du club et du capitaine de l'équipe. Elle devra également attester l'inscription du capitaine de l'équipe inscrite aux Alertes « Interclubs » de la LIFB via son site internet.

Une équipe qui ne sera pas réengagée par son club sera remplacée selon les modalités de l'article 1.5.

---

● **Absence de dossier ou dossier incomplet à la date limite indiquée dans le bordereau d'inscription :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par équipe**
- ▲ **Dérogation : Délai supplémentaire de 5 jours accordé**

---

● **Absence de dossier ou dossier incomplet au-delà des 5 jours supplémentaires accordés :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros) par équipe**
- ▲ **Sanction administrative : Non inscription de l'équipe concernée**

---

● **Absence d'attestation de lecture de règlement 1 mois avant le début de la compétition :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par équipe**
- 

### 2.2. Suppression d'une équipe

En cas de suppression d'équipe, c'est l'équipe hiérarchiquement inférieure qui est automatiquement supprimée.

Toutefois et à titre exceptionnel, sur demande écrite justifiée et motivée d'un club, et ce au moins 15 jours avant la clôture des inscriptions, il est possible de supprimer une équipe déterminée.

Le club devra accompagner sa demande d'une liste de joueurs et joueuses susceptibles de participer au championnat régional Interclubs dans une équipe hiérarchiquement inférieure l'année suivante.

La CRI statuera dans les meilleurs délais.

### 2.3. Rétrogradation d'une équipe

En aucun cas, lors de la réinscription, un club ne pourra demander que l'une de ses équipes soit rétrogradée en division inférieure.

### 2.4. Forfait après validation de l'inscription

Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CRI déclare forfait avant le début du championnat :

- si la composition des poules du championnat n'est pas encore officialisée, son inscription sera retirée et l'équipe sera remplacée. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.
- si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas débuté, l'équipe est mise hors championnat. Une amende pour désistement tardif lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.
- Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

---

● **Désistement tardif d'une équipe, sans que le championnat n'ait commencé :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 300 € (trois cents euros) par équipe**
- ▲ **Sanction administrative : Interdiction possible (selon étude du cas par la CRI) de monter sur une ou plusieurs saisons. Au bout de 2 saisons de non respect, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure**

---

● **Désistement tardif d'une équipe alors que le championnat a débuté :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 500 € (cinq cents euros) par équipe**
- ▲ **Sanction administrative : L'équipe est déclarée « forfait général » pour la saison et mise hors compétition**

### 2.5. Droits d'engagement

Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Comité Directeur de la LIFB et reproduits en annexe 2 « Droits d'engagement ».

### 2.6. Obligations des clubs

Les clubs participants ont l'obligation de compter parmi leurs licenciés, et ce avant la première journée de la saison en cours :

- au moins 20 joueurs autorisés à jouer le championnat régional Interclubs (voir article 3.2)
- un arbitre de badminton (stagiaire ou plus)
- un titulaire du SOC présent sur la durée de la compétition le jour où son club reçoit

L'arbitre peut être licencié dans un club autre que celui qu'il représente.

Chaque club s'engage à recevoir au moins une journée de championnat parmi les dates prévues dans le calendrier régional de la saison en cours.

Pendant toute la durée de la réception, le club devra s'assurer du bon déroulement de la compétition (table de marque, buvette, volants, ...).

Un club ayant une équipe en situation de monter en division supérieure ne peut refuser cette promotion.

Un club ayant une équipe en position de jouer la phase finale ne peut refuser la participation à cette phase.

---

● **Non réception ou désistement d'un club organisateur :**

- ▲ **Sanction financière : Amende de 500 € (cinq cents euros)**
- ▲ **Sanction administrative : Interdiction possible (selon étude du cas par la CRI) de monter sur une ou plusieurs saisons. Au bout de 2 saisons de non respect, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure**

-----  
-----  
④ **Refus de promotion ou de participation à une phase finale :**

🚩 **Sanction financière : Amende de 500 € (cinq cents euros)**

🚩 **Sanction administrative : Rétrogradation de l'équipe en division inférieure**

-----

④ **Autres obligations des clubs non respectées :**

🚩 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**

🚩 **Sanction administrative : Interdiction possible (selon étude du cas par la CRI) de monter sur une ou plusieurs saisons. Au bout de 2 saisons de non respect, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure**

-----

### 3. COMPOSITION DES EQUIPES

#### 3.1. Restrictions

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, autorisés à jouer en catégorie « senior ».

Les minimes ne sont pas autorisés à jouer en Interclubs Régionaux.

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Élite, National, Régional ou Départemental.

Un joueur ayant disputé 3 rencontres (et plus) pour une même équipe de championnat régional ne peut plus être aligné dans une équipe inférieure de son club.



Un joueur ayant disputé 3 rencontres (et plus) pour une même équipe de championnat national ne peut plus être aligné dans une équipe du championnat régional.

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine, du lundi au dimanche.

En cas de report de journée, c'est la date initialement prévue qui fera foi pour le respect des critères de participation des joueurs (mutation, surclassement, licence, ...) sauf en cas de suspension (voir article 3.2).







---

**Match disputé par un joueur non autorisé :**



-  **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur non autorisé**
  -  **Sanction administrative : Si le match est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs non autorisés alignés sur la rencontre**
- 

#### 3.2. Qualification des joueurs

Tout joueur participant au championnat interclubs doit obligatoirement être licencié dans le club pour lequel il joue au plus tard une semaine avant ladite journée (selon la date originelle), à savoir :

-  être autorisé à jouer en compétition,
  -  ne pas faire l'objet d'une suspension (à la date originelle ou à la date de report éventuel),
  -  être surclassé en "senior" en ce qui concerne les joueurs cadets, juniors et vétérans,
  -  avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement ou Commission Régionale Classement,
  -  avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours,
  -  avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur assimilé pour la saison en cours.
- 

**Match disputé par un joueur non qualifié :**

-  **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur non autorisé**
  -  **Sanction administrative : Si le match est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs non autorisés alignés sur la rencontre**
- 

#### 3.3. Valeur d'une équipe ou d'une paire de double

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.

<b>Top 5</b>	21 points	<b>A4</b>	14 points	<b>C3</b>	7 points
<b>Top 10</b>	20 points	<b>B1</b>	13 points	<b>C4</b>	6 points
<b>Top 20</b>	19 points	<b>B2</b>	12 points	<b>D1</b>	5 points
<b>Top 50</b>	18 points	<b>B3</b>	11 points	<b>D2</b>	4 points
<b>A1</b>	17 points	<b>B4</b>	10 points	<b>D3</b>	3 points
<b>A2</b>	16 points	<b>C1</b>	9 points	<b>D4</b>	2 points
<b>A3</b>	15 points	<b>C2</b>	8 points	<b>NC</b>	1 point

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

Les comparaisons se feront uniquement entre les équipes d'un club jouant une même semaine (du lundi au dimanche).

Le reclassement de février doit être pris en compte pour les journées se déroulant après le reclassement.

### 3.4. Hiérarchie des équipes de Régionale

À chaque journée, chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une valeur globale plus grande (suivant l'article 3.3) que toute équipe inférieure (hors comparaison avec les championnats nationaux ou départementaux).

**⚠ Non respect de la hiérarchie des équipes :**

**🚩 Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**

**🚩 Sanction administrative : Rencontre de l'équipe hiérarchiquement inférieure perdue par forfait (cette sanction peut s'étendre au championnat départemental)**

### 3.5. Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon :

- 🕒 le classement fédéral au 1er septembre pour les journées avant le 1er février,
- 🕒 le reclassement fédéral au 1er février pour les journées après le 1er février.

La hiérarchie des paires en double est établie selon l'article 3.3 et selon le même calendrier que le point précédent.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement (Poona) qui est consultable sur le site <http://poona.ffba.org>.

À classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

**⚠ Erreur de hiérarchie :**

**🚩 Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par erreur de hiérarchie**

**🚩 Sanction administrative : Si le match hiérarchiquement inférieur est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs en défaut alignés sur la rencontre**

### 3.6. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra communautaires non assimilés

Tout joueur ayant été licencié à l'étranger la saison précédente est considéré comme muté.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :

- plus de 2 joueurs mutés,
- plus de 1 joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé.

Un joueur non assimilé ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a été déclaré sur la feuille de présence à au moins la moitié des rencontres de régionale durant la saison régulière et que s'il répond aux critères de participation à une phase finale (voir article 1.4.3).

---

• **Alignement de plus de 2 joueurs mutés :**

- **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur au-delà de 2 joueurs mutés**
- **Sanction administrative : Si le match disputé est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs mutés alignés sur la rencontre**

---

• **Alignement de plus de 1 joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé :**

- **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur au-delà de 1 joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé**
  - **Sanction administrative : Si le match disputé est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs en défaut alignés sur la rencontre**
-

## 4. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE SAISON REGULIERE

### 4.1. Nombre de rencontres par journée

A chaque journée, chaque équipe disputera 1 ou 2 rencontres.

### 4.2. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre de la saison régulière consiste en 8 matchs, à savoir :

- 🎯 2 Simples Homme
- 🎯 2 Simples Dame
- 🎯 1 Double Homme
- 🎯 1 Double Dame
- 🎯 2 Doubles Mixte

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 3.5.

- 
- 🚫 **Joueur ayant disputé plus de 2 matchs ou 2 matchs dans la même discipline :**
- 🚩 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur en défaut**
  - 🚩 **Sanction administrative : Si le match est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs en défaut alignés sur la rencontre**
- 

### 4.3. Déroulement d'une rencontre

Le club hôte est responsable de l'organisation sportive (réservation et aménagement du gymnase, mise en rapport avec un éventuel juge-arbitre, tenue de la table de marque, fourniture des volants, saisie et envoi des résultats) et en supporte les frais.

En cas de désistement, de défaut d'organisation ou d'absence de titulaire de SOC, le club est passible d'une amende telle que définie à l'annexe 3 « Amendes et Sanctions Sportives ».

#### 4.3.1. Convocations

Le club hôte informe les équipes par courrier ou email, au moins 1 mois avant la compétition, des modalités décrites ci-dessous.

- 
- 🚫 **Retard dans l'envoi des convocations :**
- 🚩 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**
- 

#### 4.3.2. Buvette

Dans la mesure où tous les clubs reçoivent une fois dans la saison, le club hôte prévoit une restauration appropriée et gratuite dans le gymnase ou à proximité.

- 
- 🚫 **Défaut de buvette :**
- 🚩 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**
- 

#### 4.3.3. Accueil des équipes et du juge-arbitre

Le club hôte se tient à la disposition des équipes et du juge-arbitre (éventuel) qu'il reçoit.

### 4.3.4. Volants

Les volants seront fournis par le club hôte pour l'ensemble des rencontres qu'il accueille.

Un tube de volants, de la même marque et du même type que ceux de la rencontre, pourra être mis à disposition des équipes visiteuses pendant la phase d'échauffement.

Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales.

- 
- 🚫 **Utilisation d'un volant non agréé :**  
⚠️ **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**
- 

### 4.3.5. Salle

La salle doit être apte à accueillir une compétition de niveau régional concernant :

- 🚫 la hauteur du plafond (minimum 7 mètres)
- 🚫 les conditions d'éclairage (verrière obstruée de préférence)
- 🚫 l'accueil du public (capacité de 50 personnes)

Le nombre minimum de terrains requis est de 5.

Une dérogation pourra être accordée par la CRI à un gymnase de 4 terrains si toutes les conditions de jeu requises sont remplies.

- 
- 🚫 **Utilisation d'une salle non-conforme :**  
⚠️ **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**
- 

### 4.3.6. Affichage

Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution de chaque rencontre dans son ensemble.

### 4.3.7. Table de marque

Pendant toute la durée des rencontres, le club hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (2 personnes minimum) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque.

Au moins une des 2 personnes sera titulaire du SOC.

Le club hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

- 
- 🚫 **Moyens humains ou informatiques insuffisants:**  
⚠️ **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**
- 

### 4.3.8. Déclaration de présence et composition d'équipe

La salle est ouverte **au moins 1 heure** avant le début de la rencontre.

Les équipes doivent remettre leur déclaration de présence dès leur arrivée dans la salle ou au **PLUS TARD 40 minutes** avant le début de la rencontre. Chaque joueur mentionné dans la déclaration de présence devra signer celle-ci en présence du capitaine adverse.

Le briefing éventuel du juge-arbitre avec les capitaines a lieu **30 minutes** avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le juge-arbitre (ou la personne titulaire du SOC) remet à chaque capitaine la liste des joueurs de l'autre équipe.

Les capitaines ont alors un délai de **15 minutes** maximum pour remettre leur composition d'équipe.

Les joueurs devront être en état de jouer (à constater par le juge-arbitre, ou, à défaut, par les 2 capitaines).

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs **mentionnés sur la déclaration de présence** dans les temps impartis au paragraphe précédent et **pointés dans le gymnase 30 minutes** avant l'heure prévue de début de la rencontre.

L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...).

Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge-arbitre.

**10 minutes** avant le début de la rencontre une présentation des joueurs et du corps arbitral pourra être faite au public.

L'horaire standard de début des rencontres étant le samedi à 14 heures (pour un minimum de 7 terrains disponibles) ou le dimanche à 9 heures (dans les autres cas).

---

 **Retard ou incohérence dûment constaté dans les formalités d'avant match :**  
 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**

---

#### 4.3.9. Modification des horaires ou du lieu

Toute demande de modification du jour et/ou de l'horaire des rencontres devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra parvenir à la CRI au plus tard **6 semaines** avant la date prévue de la journée concernée.

Le déplacement d'une rencontre peut résulter d'une demande de modification émanant du club organisateur à la suite d'un problème de disponibilité de la salle.

Cette demande de modification sera accompagnée d'un justificatif d'empêchement d'occupation de la salle à la date initialement prévue.

La décision de la CRI sera communiquée par écrit au club hôte au moins **4 semaines** avant la date de la journée.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la CRI se réserve le droit de déroger à ce règlement.

En cas de rencontres reportées, la composition des équipes doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (voir articles 3.1 et 3.2).

---

 **Modification hors délai du lieu ou des horaires de la rencontre :**  
 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)**

---

### 4.3.10. Retard d'une équipe

En cas de retard d'une équipe sauf cas de force majeure météorologique :

- de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Dès qu'une équipe sera composée de 3 joueurs et 3 joueuses, le juge-arbitre fera débiter la rencontre qui ne pourra pas démarrer à plus de H+1 par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe. Le juge-arbitre consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative. La CRI décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.
- de plus d'une heure, la rencontre est perdue par forfait. Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le juge-arbitre de la rencontre ou le capitaine adverse dès que possible pour prévenir du retard.

### 4.4. Arbitrage – Juge arbitrage – Titulaire de SOC

Quatre arbitres devront être présents sur chaque lieu de chaque journée de championnat.

Ces arbitres représenteront les 4 équipes qui jouent 2 fois lors de cette journée (dans l'exemple de la page 4, ce sont les équipes 1, 2, 3 et 5 de la J1 qui devront fournir 1 arbitre).

Leur présence sera être synchronisée avec la présence de leur équipe.

Ils auront la charge d'officier sur au moins 2 matchs des 2 rencontres de l'équipe qu'il représente.

Les frais de déplacement et d'indemnités de l'arbitre sont à la charge de son club ou du club qu'il représente.

Si un juge-arbitre est désigné, par la CRI ou la CRA, pour la journée, les équipes concernées en seront averties par mail au plus tard une semaine avant les rencontres.

En l'absence d'un juge-arbitre, les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme juges-arbitres.

Ils doivent veiller au respect des règlements, en particulier au timing de déroulement des formalités administratives, à la composition des équipes avant le début des rencontres et des règles officielles en vigueur relatives au coaching.

En cas de doute sur l'identité d'un joueur, ils pourront demander à celui-ci de la justifier.

Le titulaire du SOC mentionné sur la feuille d'inscription (ou un remplaçant validé par la CRI au moins 1 mois avant la compétition) devra être présent pendant toute la durée de la compétition organisée par son club de référence et devra s'assurer de son bon déroulement.

Il devra être à même de répondre à toute question sur le présent règlement.

Le présent règlement doit être disponible sur le lieu des rencontres.

---

#### 🚫 **Défaut d'arbitre :**

🚩 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**

🚩 **Sanction administrative : Interdiction possible (selon étude du cas par la CRI) de monter sur une ou plusieurs saisons. Au bout de 2 saisons de non respect, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure**

---

#### 🚫 **Défaut de titulaire de SOC sur la durée de la compétition :**

🚩 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros)**

🚩 **Sanction administrative : Interdiction possible (selon étude du cas par la CRI) de monter sur une ou plusieurs saisons. Au bout de 2 saisons de non respect, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure**

---

#### 4.5. Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux articles 3.1, 3.2 et 3.6, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les articles 3.1, 3.3 et 3.5.

Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

On entend par "remplaçant" un joueur ou une joueuse qui ne participe qu'à un seul match ou qui ne participe à aucun match, mais qui est inscrit sur la feuille de rencontre.

Le remplaçant ne pourra être utilisé que dans le cas de l'article 4.6, sous réserve que son classement soit équivalent ou inférieur à celui du joueur ou de la joueuse à remplacer.

---

🚫 **Remplacement de joueur non autorisé :**

- 🏆 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur non autorisé**
  - 🏆 **Sanction administrative : Si le match est gagné, il est alors déclaré perdu par WO et remonté comme tel dans Poona. Le score de la rencontre est modifié en conséquence. Si le match est perdu, le score reste inchangé. Cette règle est valable pour tous les matchs disputés par tous les joueurs non autorisés alignés sur la rencontre**
- 

#### 4.6. Blessure et abandon

Lors d'une rencontre, si un joueur se blesse et abandonne, on considère qu'il abandonne la rencontre, sauf accord explicite du juge-arbitre qui décide s'il peut jouer son second match s'il était prévu.

Le score à porter sur la feuille de match est celui en cours au moment de l'arrêt du match.

Si l'abandon survient au premier set, le joueur perd par 0 à 2 sets et 0 à 1 point.

Si l'abandon survient au deuxième set :

- 🏆 le joueur qui abandonne a gagné le premier set : il perd alors par 1 set à 2 et 0 point à 1
- 🏆 le joueur qui abandonne a perdu le premier set : il perd alors par 0 set à 2 et 0 point à 1

Si l'abandon survient au troisième set, le joueur qui abandonne perd alors par 1 set à 2 et 0 point à 1.

Si le joueur devait disputer un second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci a été déclaré sur la feuille de rencontre.

Si le joueur n'est pas remplacé le match non joué sera perdu 21/0-21/0 sans autre pénalité.

Un certificat médical devra impérativement être envoyé à la CRI dans les 8 jours.

---

🚫 **Défaut de certificat médical dans les délais impartis :**

- 🏆 **Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros) par joueur concerné**
  - 🏆 **Sanction administrative : En cas de récidive, le joueur fera l'objet d'une suspension de 2 mois**
- 

#### 4.7. Tenue vestimentaire des joueurs

Tout joueur participant au championnat régional devra porter une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur.

La CRI recommande que pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe portent des tenues identiques.

### 4.8. Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- 🎯 Match gagné : + 1 point
- 🎯 Match perdu : 0 point
- 🎯 Match forfait : -1 point

Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

### 4.9. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- 🎯 Victoire : + 4 points
- 🎯 Nul : + 2 points
- 🎯 Défaite : 0 point
- 🎯 Forfait : -2 points

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-8 0-16 0-336.

Par ailleurs, il conviendra de rajouter :

- 🎯 1 point de « **bonus offensif** » si l'équipe victorieuse gagne 8/0
- 🎯 1 point de « **bonus défensif** » si l'équipe perdante perd 3/5

Le point de bonus offensif ne pourra pas être attribué ni sur forfait d'équipe adverse ni lors d'une victoire sur « tapis vert ».

A noter qu'il peut être attribué même si l'équipe adverse est incomplète mais à condition toutefois qu'elle ait été en mesure de faire match nul (voir article 5.3).

Le point de bonus défensif ne pourra pas être attribué si l'un des matchs a été disputé par un joueur non qualifié ou non autorisé.

### 4.10. Modalité de classement

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la saison, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

En dernier recours, les équipes seront départagées par leur nombre de forfaits puis éventuellement par un classement déterminé par le résultat de leur rencontre particulière, calculé selon les mêmes principes que précédemment.

### 4.11. Communication des résultats

#### Le club hôte a la charge :

- 🎯 d'envoyer par courrier électronique, les fichiers « feuille de match » à l'adresse électronique [interclubs@lifb.org](mailto:interclubs@lifb.org) au plus tard **48 heures** après la journée de compétition.

- de saisir les résultats de la rencontre, sur le site Internet de la LIFB au plus tard **72 heures** après la fin des rencontres. Ce délai étant rallongé de 24h pour les clubs recevant lors de la 1<sup>ère</sup> journée.

**Les clubs visiteurs ont la charge :**

- à l'issue de l'étape précédente, de valider les résultats de la rencontre, sur le site Internet de la LIFB au plus tard **48 heures** après la fin des saisies.

Pour plus d'informations sur cette procédure, se reporter aux tutoriels BadNet présents sur le site de la Ligue Ile de France ([www.lifb.org](http://www.lifb.org) rubrique Vie Sportive-Interclubs).

---

***Retard dans la saisie ou la validation des résultats sur le site Internet de la LIFB :***

 ***Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)***

 ***Sanction administrative : Si le retard venait à excéder 7 jours, l'amende serait doublée***

---

***Retard dans l'envoi électronique des feuilles de rencontre :***

 ***Sanction financière : Amende de 50 € (cinquante euros)***

 ***Sanction administrative : Si le retard venait à excéder 7 jours, l'amende serait doublée***

---

### 5. INTERRUPTION ET PENALITES

#### 5.1. Interruption des rencontres

Si une ou plusieurs rencontres ne se terminent pas (moins de 8 matchs joués), un rapport doit être envoyé avec les feuilles de rencontres à la CRI pour expliquer la cause de cet arrêt.

Si l'interruption est due à :

- l'heure de fermeture du gymnase,
- une coupure électrique,
- une inondation ou un incendie du gymnase,
- ou tout autre cas de force majeure ...

... le ou les matchs non terminés et non joués seront reportés et terminés ultérieurement sauf accord explicite des capitaines.

La nouvelle date sera fixée par la CRI après consultation des capitaines concernés.

Si l'interruption est due à une cause non majeure (décision à la discrétion de la CRI), le score de la rencontre sera entériné au moment de l'interruption en ne prenant en compte que les matchs terminés.

#### 5.2. Forfait sur un match

Est considéré comme perdu par forfait :

- Un match non joué,
- Un match disputé par un joueur non qualifié ou non autorisé,
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (Simple Homme 2 si les Simple Homme 1 et 2 ont été inversés).

En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fera sur le second simple).

Un forfait est assimilé à une défaite par WO sur le score de 21-0 / 21-0.

Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités de l'article 4.9.

Si les deux équipes sont forfaits sur le match, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

#### 5.3. Equipe incomplète

Une équipe incomplète pour disputer une rencontre est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut effectuer et à jouer le restant des matchs.

Dans ce cas, cette équipe concédera une pénalité de -1 point par match non joué et l'équipe adverse marquera le point du match gagné.

Toutefois, une équipe incomplète ne pourra s'aligner qu'à condition d'être mathématiquement en mesure soit de remporter la rencontre, soit de faire match nul.

En aucun cas, le nombre de points pris en compte dans le décompte final ne pourra être inférieur à zéro.

Une équipe ne pourra se présenter qu'une seule fois incomplète par phase, au delà de cette limite l'équipe sera considérée comme forfait pour la rencontre (article 5.4).

Cependant, dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, une équipe doit se présenter au complet si une des équipes inférieures (en régionale ou en départementale) est effectivement complète (sur une même semaine de championnat du lundi au dimanche).

Une dérogation à ce point est acceptée une seule fois pour toute la saison.

---

④ **Equipe incomplète :**

 **Sanction administrative : -1 sur le barème des points d'une rencontre (article 4.9)**

---

④ **Forfait pour équipe incomplète alors que les équipes hiérarchiquement inférieures sont complètes :**

 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros) par équipe**

 **Sanction administrative : Descente automatique de division en fin de saison**

 **Dérogation : Une dérogation acceptée avant forfait des équipes hiérarchiquement inférieures**

---

## 5.4. Forfait d'équipe

Est considéré comme perdue par forfait une rencontre non jouée ou une rencontre disputée par une équipe plus d'une fois incomplète sur la phase en cours.

Dans le cas d'absence d'une des deux équipes, l'équipe présente doit remplir une feuille de rencontre et la saisir dans la feuille de match électronique.

La composition de l'équipe forfait sera identique à celle enregistrée lors de la rencontre précédente.

Si le forfait est constaté lors de la 1<sup>ère</sup> journée, l'équipe concernée devra fournir une composition d'équipe fictive à la CRI.

Dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, si une des équipes déclare « forfait » sur une ou plusieurs rencontres d'une journée, les équipes inférieures sont également déclarées « forfait » pour toutes les rencontres de la journée en question.

Une dérogation à ce dernier point est acceptée une seule fois pour toute la saison.

---

④ **Forfait d'équipe :**

 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros) par journée**

 **Sanction administrative : Rencontre perdue par forfait**

 **Dérogation : Une dérogation acceptée avant forfait des équipes hiérarchiquement inférieures**

---

## 5.5. Forfait général

Une équipe ayant perdu 2 rencontres par forfait (dans le sens de rencontre non disputée) et à la condition que ces 2 rencontres n'aient pas été disputées lors de la même journée sera déclarée « forfait général » et mise « hors compétition ».

Toutes les équipes hiérarchiquement inférieures du club seront également mises « hors compétition » mais sans amende.

Les équipes mises « hors compétition » descendent toutes d'une division la saison suivante, la dernière disparaît sauf lorsqu'il s'agit de la seule équipe du club, pour laquelle un sursis d'une année est accordé.

Cet article s'applique également pour les équipes ayant déclaré « forfait général » spontanément.

---

🔴 **Forfait général :**

- 🟡 **Sanction financière : Amende de 300 € (trois cent euros) par équipe**
  - 🟡 **Sanction administrative : Descente automatique de division en fin de saison**
- 

### 5.6. Disqualification de joueurs et autres sanctions

Tout joueur disqualifié par le juge-arbitre (nommé explicitement pour la rencontre) ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours.

Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé.

Il sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la commission disciplinaire régionale.

Il devra de plus faire parvenir à la CRI dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification, cachet de la poste faisant foi, un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la CRI de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs, par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

---

🔴 **Pour le joueur disqualifié, défaut de rapport ou rapport envoyé hors délai :**

- 🟡 **Sanction financière : Amende de 100 € (cent euros) par joueur**
  - 🟡 **Sanction administrative : Suspension de 2 mois à partir de la date de sa disqualification**
-

### **6. SANCTIONS ET RECOURS**

#### **6.1. Réclamations**

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au juge-arbitre ou à défaut notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la CRI (adresse du secrétariat du siège de la LIFB) accompagnée d'un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la LIFB.

La CRI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la CRI, le chèque de caution sera retourné.

#### **6.2. Sanctions et recours**

La CRI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée.

Les décisions de la CRI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet régional ([www.lifb.org](http://www.lifb.org)) et notifiées au président et au capitaine du club sanctionné par courrier électronique.

En cas de désaccord avec une décision de la CRI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 15 jours à compter de la date de la notification de la décision de la CRI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Régionale d'examen des Réclamations et Litiges (adresse du secrétariat du siège de la LIFB) accompagné d'un chèque de caution de 86€ à l'ordre de la LIFB.

Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet régional.

## 7. ANNEXES

- Annexe 1 : Lexique
- Annexe 2 : Droits d'engagement
- Annexe 3 : Documents de référence
  - Exemple d'échéancier
  - Responsables des Commissions Départementales Interclubs
  - Feuille de route d'une rencontre
  - Feuille d'activité d'arbitre lors d'une journée d'Interclubs Régional

### 7.1. Annexe 1 : Lexique

- **FFBa** : Fédération Française de Badminton
- **LIFB** : Ligue Ile de France de Badminton
- **CRI** : Commission Régionale Interclubs
- **N3** : Nationale 3
- **R1** : Régionale 1
- **R2** : Régionale 2
- **R3** : Régionale 3
- **D1** : Départementale 1
- **Jn** : Journée de championnat
- **SOC** : Stage d'Organisation de Compétition
- **CPPP** : Classement permanent par points
- **RGC** : Règlement général des compétitions
- **Saison en cours** : saison de référence du règlement (voir page 1)
- **Saison précédente ou saison écoulée** : saison précédant la saison en cours
- **Club Hôte** : club qui organise la journée de championnat

### 7.2. Annexe 2 : Droits d'engagement

Les droits d'inscription sont fixés à **62 Euros** par équipe pour la saison, auxquels s'ajoute le montant des amendes non réglées de la saison précédente.

## 7.3. Annexe 3 : Documents de référence

### EXEMPLE D'ECHEANCIERS

L'horaire standard de début des rencontres étant le samedi à 14h (pour un minimum de 7 terrains disponibles) ou le dimanche à 9h ou 10h (dans les autres cas).

#### Sur 5 terrains (le dimanche uniquement)

	TERRAINS	1	2	3	4	5
09h00	Rotation 1	Rencontre 1		Rencontre 2		Terrain d'échauffement
09h35	Rotation 2					
10h10	Rotation 3					
10h45	Rotation 4					
<b>11h20</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>					
12h00	Rotation 1	Rencontre 3		Rencontre 4		Terrain d'échauffement
12h35	Rotation 2					
13h10	Rotation 3					
13h45	Rotation 4					
<b>14h20</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>					
15h00	Rotation 1	Rencontre 5				Terrain d'échauffement
15h35	Rotation 2					
16h10	Rotation 3					
<b>16h45</b>	<b>FIN DE LA JOURNEE</b>					

#### Sur 7 terrains (le dimanche)

	TERRAIN	1	2	3	4	5	6	7
10h00	Rotation 1	Rencontre 1			Rencontre 2			Terrain d'échauffement
10h35	Rotation 2							
11h10	Rotation 3							
<b>11h45</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>							
12h25	Rotation 1	Rencontre 3			Rencontre 4			Terrain d'échauffement
13h00	Rotation 2							
13h35	Rotation 3							
<b>14h10</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>							
14h45	Rotation 1	Rencontre 5						Terrain d'échauffement
15h20	Rotation 2							
15h55	Rotation 3							
<b>16h30</b>	<b>FIN DE LA JOURNEE</b>							

#### Sur 7 terrains (le samedi)

	TERRAIN	1	2	3	4	5	6	7
14h00	Rotation 1	Rencontre 1			Rencontre 2			Terrain d'échauffement
14h35	Rotation 2							
15h10	Rotation 3							
<b>15h45</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>							
16h25	Rotation 1	Rencontre 3			Rencontre 4			Terrain d'échauffement
17h00	Rotation 2							
17h35	Rotation 3							
<b>18h10</b>	<b>PAUSE (40 mn)</b>							
18h45	Rotation 1	Rencontre 5						Terrain d'échauffement
19h20	Rotation 2							
19h55	Rotation 3							
<b>20h30</b>	<b>FIN DE LA JOURNEE</b>							

**RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX**

 <p><b>PARIS - 75</b></p> <p><b>Pascal PREVOST</b> Tél: 01.40.37.91.79 <a href="mailto:pascal.prevost@laposte.net">pascal.prevost@laposte.net</a></p>	 <p><b>SEINE ET MARNE - 77</b></p> <p><b>Xavier TROTTIN</b> Tél: 06.81.46.01.73 <a href="mailto:xaviertro@free.fr">xaviertro@free.fr</a></p>
 <p><b>YVELINES - 78</b></p> <p><b>Jean-Marc ROUSSEAU</b> Tél: 01.30.57.91.56 <a href="mailto:jean-marc.rousseau@paris.fr">jean-marc.rousseau@paris.fr</a></p>	 <p><b>ESSONNE - 91</b></p> <p><b>Philippe GOUTRY</b> Tél: 06.62.64.02.17 <a href="mailto:philippe.goutry@codep91.org">philippe.goutry@codep91.org</a></p>
 <p><b>HAUTS DE SEINE - 92</b></p> <p><b>Vincent GERVAIS</b> Tél : 06.61.61.29.38 <a href="mailto:interclubs92@gmail.com">interclubs92@gmail.com</a></p>	 <p><b>SEINE SAINT DENIS - 93</b></p> <p><b>Hugo ANEST</b> Tél: 06 20 80 26 24 <a href="mailto:hugo.anest@free.fr">hugo.anest@free.fr</a></p>
 <p><b>VAL DE MARNE - 94</b></p> <p><b>Cédric SICOURMAT</b> 06.80.31.82.93 <a href="mailto:csicourmat@yahoo.fr">csicourmat@yahoo.fr</a></p>	 <p><b>VAL D'OISE - 95</b></p> <p><b>Max VARIN</b> Tél: 01.30.25.22.44 <a href="mailto:max.varin@free.fr">max.varin@free.fr</a></p>

**Ligue Ile de France de Badminton**

96 / 98 rue Blanche, 75009 - Paris  
(Tél: 01 53 25 11 61 Fax : 01 42 85 03 64)

[secretariat@lifb.org](mailto:secretariat@lifb.org)



## FEUILLE DE ROUTE D'UNE RENCONTRE

### **Taches dévolues au club hôte**

#### **1 mois avant : à envoyer à la CRI, aux capitaines et à l'éventuel juge-arbitre**

- Moyen d'accès au gymnase
- Plan du gymnase
- Horaires

#### **Le jour même**

- Ouverture du gymnase **1h minimum** avant le début des rencontres
- Accueil du juge-arbitre
- Accueil des équipes et des arbitres
- Table de marque
- Trousse de secours
- Restauration

#### **Chronogramme des rencontres**

- H – 40 mn : Remise des déclarations de présence
- H – 30 mn : Briefing éventuel du juge-arbitre (ou la personne titulaire du SOC) avec les capitaines
- H – 30 mn : Remise à chaque capitaine de la liste des joueurs de l'autre équipe
- H – 15 mn : Remise des compositions d'équipe
- H – 10 mn : Présentation des joueurs et du corps arbitral

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs **mentionnés sur la déclaration de présence** dans les temps impartis et **pointés dans le gymnase 30 minutes** avant l'heure prévue de début de la rencontre

L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...).

L'ordre des rencontres étant défini par le présent règlement.

Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge-arbitre.

#### **Durant la rencontre**

- Affichage des résultats des rencontres

#### **Après la rencontre : dans les 48 heures au plus tard**

- Envoi à la CRI et aux capitaines des résultats au format électronique

#### **À la fin des rencontres : dans les 72 heures au plus tard**

- Saisie des résultats sur le site Internet de la LIFB dans la partie dévolue à la saisie des résultats dans BadNet

### **Tache dévolue aux clubs adverses**

#### **À la fin des rencontres : dans les 48 heures au plus tard après la saisie initiale**

- Après accomplissement de la tache dévolue au club hôte, validation des saisies sur le site Internet de la LIFB